





Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Pascoal Gomes	<p><b>Monsieur Pascoal Gomes; conseil d'arrondissement du 27 novembre 2013 :</b></p> <p>M. Gomes discute de l'incidence de l'ouverture de la nouvelle bibliothèque Marc-Favreau sur le réseau local de circulation du secteur du métro Rosemont. Compte tenu de l'affluence et des déplacements générés avec l'arrivée de ce nouvel équipement, des précisions sont réclamées sur les mesures concrètes qui seront mises en place pour assurer la sécurité des mouvements piétons et cyclistes.</p>	<p>F. W. Croteau</p> <p>F. Limoges</p>	<p><b>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS</b></p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, DONNE RÉPONSE SUR PLACE À LA QUESTION EN DÉCLARANT QUE DES MESURES SERONT ADOPTÉES DANS LE CADRE DU NOUVEAU PLAN DE DÉPLACEMENT DE L'ARRONDISSEMENT. IL FAIT NOTAMMENT MENTION QU'UN LIEN CYCLABLE SERA PROCHAINEMENT CRÉÉ SUR LA RUE DES ATELIERS ET QUE LA CONFIGURATION ET LE DISPOSITIF DE CIRCULATION DE L'INTERSECTION DE LA RUE DE SAINT-VALLIER ET DU BOULEVARD ROSEMONT FERONT L'OBJET D'AMÉLIORATIONS POUR SÉCURISER LE TRANSPORT ACTIF À CET EMPLACEMENT.</p> <p>LE CONSEILLER DE SAINT-ÉDOUARD, FRANÇOIS LIMOGES, AJOUTE EN COMPLÉMENT QUE LE SECTEUR VISÉ SUBIT DES TRANSFORMATIONS PROFONDES ET QUE CE SERA LE DISPOSITIF DE CIRCULATION TOUT ENTIER QUI NÉCESSITERA UNE RÉVISION MAJEURE.</p>
Mme Lucie Bourassa	<p><b>Madame Lucie Bourassa; conseil d'arrondissement du 27 novembre 2013 :</b></p> <p>Mme Bourassa habite un immeuble de 4 logements depuis 31 ans. Celui-ci a été vendu récemment et elle a reçu un avis de reprise de son unité d'habitation le 1er novembre 2013 en vue de convertir cet appartement en « cottage ». Mme Bourassa désire connaître les moyens juridiques à la disposition de l'arrondissement pour contrer pareil phénomène.</p>	<p>F. W. Croteau</p> <p>F. Limoges</p>	<p><b>DIRECTIONS CONCERNÉES : BUREAU DES ÉLUS</b></p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, EXPLIQUE QUE L'ARRONDISSEMENT NE RÉGLEMENTE QUE LA CONVERSION EN COPROPRIÉTÉ DIVISE ET QUE DES DÉMARCHES ONT ÉTÉ AMORCÉES AUPRÈS DES AUTORITÉS PROVINCIALES EN VUE DE L'ADOPTION D'UN ENCADREMENT SE DESTINANT À LIMITER LA SPÉCULATION IMMOBILIÈRE.</p> <p>LE CONSEILLER DE SAINT-ÉDOUARD, FRANÇOIS LIMOGES, CONSIDÈRE QUE LE CAS DE MME BOURASSA DEVRAIT ÊTRE SOUMIS AU COMITÉ LOGEMENT DE LA PETITE-PATRIE.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Francis Lapierre	<p><b>Monsieur Francis Lapierre; conseil d'arrondissement du 27 novembre 2013 :</b></p> <p>M. Lapierre effectue deux interventions auprès du conseil :</p> <p>1) M. Lapierre dit éprouver un malaise à l'endroit de la plateforme électorale locale de la formation politique Projet Montréal. Il exprime l'avis que la politique d'inclusion de logement social qui y est mise de l'avant demeure timide, en raison du seuil de 20 % applicable à tout projet de construction comptant 50 unités d'habitation. Cette mesure s'avérerait insuffisante pour atténuer les effets de la gentrification qui aurait cours dans l'arrondissement.</p> <p>2) M. Lapierre déplore l'absence de réglementation visant à encadrer la conversion d'immeuble en copropriété indivise. Connaissant la position des élus de l'arrondissement à ce chapitre, il veut savoir si leurs démarches ont connu dernièrement des développements.</p>	<p>F. W. Croteau</p> <p>F. Limoges</p> <p>F. W. Croteau</p>	<p><b>DIRECTIONS CONCERNÉES : BUREAU DES ÉLUS</b></p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, MET EN CONTEXTE LA PROPOSITION LOCALE DE PROJET MONTRÉAL EN RÉFÉRANT À LA POLITIQUE ACTUELLE D'INCLUSION DE LA VILLE DE MONTRÉAL, QUI NE S'ADRESSE QU'AUX PROJETS DE CONSTRUCTION DE 200 UNITÉS DE LOGEMENT. M. CROTEAU FAIT PAR AILLEURS REMARQUER QUE LA PLATEFORME DISCUTÉE A ÉTÉ ADOPTÉE DÉMOCRATIQUEMENT PAR LES MEMBRES DE PROJET MONTRÉAL HABITANT L'ARRONDISSEMENT.</p> <p>LE CONSEILLER DE SAINT-ÉDOUARD, FRANÇOIS LIMOGES, TIENT À RAPPELER QUE DES INSTANCES INTERNES À PROJET MONTRÉAL EXISTENT POUR DISCUTER ET DÉBATTRE DE CES MATIÈRES.</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, FAIT ÉTAT DES DÉMARCHES ENTREPRISES À CE JOUR.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
<p>M. Martin Blanchard Comité logement Petite-Patrie</p>	<p><b>Monsieur Martin Blanchard; conseil d'arrondissement du 27 novembre 2013 :</b></p> <p>M. Blanchard intervient au nom du comité logement Petite-Patrie, en abordant divers enjeux associés au Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) des secteurs Marconi-Alexandra, Atlantic, Beaumont et De Castelnau. M. Blanchard soulève que le redéploiement de ces secteurs reste en proie au phénomène de gentrification et qu'il y aurait lieu de procéder à l'acquisition de terrains aux fins de la construction de nouveaux logements sociaux. Il est rapporté que 8 emplacements sont pressentis à cet effet dans l'arrondissement voisin de Villeray–Parc-Extension–Saint-Michel pendant qu'aucun site n'a été identifié pour accueillir de nouvelles unités dans Rosemont–La Petite-Patrie. Des précisions sont réclamées concernant les orientations privilégiées par l'arrondissement dans ce dossier.</p>	<p>F. W. Croteau</p>	<p><b>DIRECTIONS CONCERNÉES : BUREAU DES ÉLUS</b></p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, CONVIENT QUE LE REDÉPLOIEMENT DES SECTEURS VISÉS PRÉSENTE UN POTENTIEL RÉEL DE GENTRIFICATION. ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE DEMEURE À L'AFFUT ET PRÉCONISE POUR L'INSTANT UN MORATOIRE SUR LE ZONAGE EXISTANT POUR ENDIGUER UN TEL PHÉNOMÈNE, DE FAÇON À ENTREtenir ÉGALEMENT UNE CERTAINE PRESSION SUR LES PROMOTEURS IMMOBILIERS, DANS LE BUT DE FAVORISER L'INCLUSION DE LOGEMENTS SOCIAUX DANS TOUT NOUVEAUX PROJETS DE CONSTRUCTION.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
<p>M. Yann Tremblay-Marcotte Table aménagement- logement de la Petite-Patrie</p>	<p><b>Monsieur Yann Tremblay-Marcotte; conseil d'arrondissement du 27 novembre 2013:</b></p> <p>Au nom de la Table aménagement-logement de la Petite-Patrie, M. Tremblay-Marcotte soumet deux questions aux soins du conseil :</p> <p>1) Est-ce que l'arrondissement entend procéder à l'adoption de réserves foncières et à l'acquisition de terrains en vue de la création de nouveaux logements sociaux ?</p> <p>2) Sachant que l'arrondissement est en voie d'adopter une politique d'inclusion de logements sociaux, il est demandé si l'abaissement des seuils d'inclusion en deçà des projets de moins de 50 unités est envisagé.</p>	<p>F. W. Croteau</p> <p>F. W. Croteau</p> <p>F. L. Limoges</p>	<p><b>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS</b></p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, EXPLIQUE QUE L'ARRONDISSEMENT NE DISPOSE PAS EN SOI DE POUVOIRS EN MATIÈRE D'ADOPTION DE RÉSERVES FONCIÈRES, QUI NÉCESSITENT LE CONCOURS DES SERVICES CENTRAUX DE LA VILLE DE MONTRÉAL. DE PLUS, L'ARRONDISSEMENT NE JOUIT D'AUCUN BUDGET EN VUE DE FINANCER L'ACQUISITION DE TERRAINS, UNE AUTRE PRÉROGATIVE CENTRALISÉE DE LA MUNICIPALITÉ.</p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, RAPPELLE QUE, JUSQU'À NOUVEL ORDRE, ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE DEMEURE L'UNIQUE ARRONDISSEMENT MONTRÉALAIS QUI SE DOTERA D'UNE POLITIQUE D'INCLUSION, QUI S'AVÉRERA AU DEMEURANT PLUS RESTRICTIVE QUE LA POLITIQUE CORPORATIVE DE LA VILLE. EN OUTRE, IL EST À SIGNALER QUE PAREILLE POLITIQUE S'ADRESSERA EXCLUSIVEMENT AUX PROJETS DE CONSTRUCTION DÉROGATOIRES.</p> <p>LE CONSEILLER DE SAINT-ÉDOUARD, FRANÇOIS LIMOGES, FAIT EN OUTRE REMARQUER QU'UN GRAND NOMBRE DE PROJETS PROPOSÉS S'EFFECTUENT DE PLEIN DROIT AU REGARD DU ZONAGE RÉSIDENTIEL, SANS ÉGARD À LA POLITIQUE D'INCLUSION. DANS CES CONDITIONS, LES POUVOIRS DE L'ARRONDISSEMENT RESTENT LIMITÉS.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
M. Claude Girard	<p><b>Monsieur Claude Girard; conseil d'arrondissement du 27 novembre 2013:</b></p> <p>M. Girard est intervenu à la séance du conseil du 3 septembre 2013 pour sensibiliser les membres du conseil à l'endroit des problèmes appréhendés de cohabitation entre un nouveau bar de la rue Beaubien Est et le milieu résidentiel de la rue Chambord (zone 0171). Une modification au zonage avait alors été jugée requise et M. Girard veut être mis au fait du traitement de cette requête.</p>	<p>F. W. Croteau</p> <p>F. Limoges</p> <p>K.S. Langlois</p>	<p><b>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS</b></p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, SIGNALE QUE L'ARRONDISSEMENT DEMEURE DANS L'ATTENTE DE L'ÉMISSION D'UN PERMIS DE VENTE D'ALCOOL PAR LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES LOTERIES ET DES JEUX AVANT DE PRENDRE ACTION DANS CE DOSSIER. QUANT À LA MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE DEMANDÉE, CELLE-CI DEVRA ÊTRE PRÉALABLEMENT SOUMISE À L'EXAMEN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME, PUIS DEVRA SUIVRE LA PROCÉDURE D'APPROBATION USUELLE, QUI PEUT IMPLIQUER EXERCICE RÉFÉRENDIAIRE. TOUTE CHOSE ÉTANT ÉGALE, L'ADOPTION D'UN TEL RÈGLEMENT NÉCESSITERA UN DÉLAI DE 3 À 4 MOIS.</p> <p>LE CONSEILLER DE SAINT-ÉDOUARD, FRANÇOIS LIMOGES, INFORME L'ASSEMBLÉE QU'UN COMITÉ DE BON VOISINAGE A ÉTÉ FORMÉ EN JUILLET 2013 DANS LE BUT DE FAVORISER LA COHABITATION DU NOUVEAU BAR AVEC LE MILIEU ENVIRONNANT.</p> <p>LE SECRÉTAIRE D'ARRONDISSEMENT, KARL SACHA LANGLOIS, RAPPELLE QUE TOUT AVIS DE MOTION DONNÉ PAR LE CONSEIL AUX FINS D'UN RÈGLEMENT MODIFICATEUR EN MATIÈRE D'URBANISME ENTRAÎNERA DE FACTO UN EFFET PROHIBITIF SUR L'ÉMISSION DE PERMIS.</p>

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
<p>M. Pierre Chaput et Mme Valérie Barcelo</p>	<p><b>Monsieur Pierre Chaput et Madame Valérie Barcelo; conseil d'arrondissement du 27 novembre 2013:</b></p> <p>M. Chaput effectue une intervention auprès du conseil pendant que Mme Barcelo a transmis une question portant sur le même objet via Internet. Leurs demandes respectives sont regroupées lors de la séance.</p> <p>M. Chaput et Mme Barcelo s'interrogent sur la position de l'arrondissement à l'endroit de l'implantation de compteurs électriques de nouvelle génération par Hydro-Québec.</p>	<p>F. W. Croteau</p>	<p><b>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS</b></p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, RELÈVE QUE LA MISE EN PLACE DE NOUVEAUX COMPTEURS A DÉJÀ ÉTÉ DISCUTÉE À L'OCCASION DE SÉANCES ANTÉRIEURES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT. IL S'AVÈRE QUE LES ARRONDISSEMENTS MONTRÉALAIS DISPOSENT DE MOYENS LIMITÉS AU REGARD DE CETTE AFFAIRE, MAIS IL N'EMPÊCHE QUE DES ENGAGEMENTS ONT ÉTÉ PRIS EN VUE D'OBTENIR DES ÉCLAIRCISSEMENTS DE LA PART D'HYDRO-QUÉBEC EN CE QUI TOUCHE LE DEGRÉ ET LA PUISSANCE D'ÉMISSION D'ONDES PAR LES APPAREILS, DE MÊME QU'À L'ÉGARD DE LA TARIFICATION IMPUTÉE AUX PERSONNES REFUSANT L'INSTALLATION DE COMPTEURS DITS INTELLIGENTS. UNE DEMANDE DE CONSULTATION PUBLIQUE À L'INTENTION DE LA POPULATION DE L'ARRONDISSEMENT SERA ÉGALEMENT RÉCLAMÉE AFIN QUE LA SOCIÉTÉ D'ÉTAT PUISSE RÉPONDRE AU QUESTIONNEMENT LÉGITIME DES CITOYENS.</p>
<p>Mme Monique Tapon</p>	<p><b>Madame Monique Tapon; conseil d'arrondissement du 27 novembre 2013:</b></p> <p>Mme Tapon désire savoir si de nouveaux projets de création de logements sociaux sont prévus dans le secteur Angus.</p>	<p>F.W. Croteau</p>	<p><b>DIRECTION CONCERNÉE : BUREAU DES ÉLUS</b></p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, FRANÇOIS WILLIAM CROTEAU, DONNE RÉPONSE SUR PLACE À LA QUESTION EN DÉCLARANT QU'AUCUNE DEMANDE N'A ÉTÉ FORMELLEMENT SOUMISE À L'ARRONDISSEMENT À CET EFFET.</p>

**DOSSIERS FERMÉS – INTERNET –**

Suivi des requêtes et questions du public au conseil d'arrondissement

**Conseil du 27 novembre 2013**

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
Mme Valérie Barcelo	<p><b>Madame Valérie Barcelo; conseil d'arrondissement du 27 novembre 2013:</b></p> <p><b>Question:</b> Bonjour. J'habite sur la 4e Avenue (entre Holt et Dandurand) depuis 1995 et jamais nos trottoirs n'ont été refaits alors qu'on fait des ruelles vertes et de l'aménagement paysager un peu partout. Pourtant, le trottoir de la 4e est toujours dangereux pour les carrosses de bébés ou d'épicerie et les talons pas si hauts de ma mère ;-). Il est plus qu'urgent d'avoir une date précise d'aménagement de ce trottoir. Quels sont clairement les plans de la ville ? Une date, svp? Une citoyenne qui n'en peut plus. Merci.</p>	M.A. Gadoury	<p><b>DIRECTIONS CONCERNÉES : BUREAU DES ÉLUS</b></p> <p>LE CONSEILLER D'ÉTIENNE-DESMARTEAU, MARC-ANDRÉ GADOURY, RAPPELLE QU'UNE NOUVELLE ÉQUIPE DE COLS BLEUS A ÉTÉ MISE SUR PIED POUR AMÉLIORER LA PRESTATION DE SERVICES EN MATIÈRE DE RÉFECTION DE TROTTOIRS. UN PLAN D'ACTION EST EN COURS D'ÉLABORATION À CET ÉGARD ET M. GADOURY SE CHARGE DE PRENDRE EN CONSIDÉRATION LA DEMANDE DE MME BARCELO DANS LE CADRE DE CET EXERCICE.</p>